




SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT[®] UREA Foil 100 B**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Composant B d'un système de polyurée, préparation à base d'amines
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA Sarl
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA Sarl
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
- | | | |
|---|---|--|
|  | Acute Tox. 4 | H302/H312 Nocif en cas d'ingestion et par contact cutané. |
| | Eye Irrit.2 | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | Skin Irrit.2 | H315 Provoque une irritation cutanée |
| | Skin Sens.1 | H317 Peut provoquer une allergie cutanée |
|  | Skin Corr. 1A | H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| | Eye Dam.1 | H318 Provoque des lésions oculaires graves |
|  | Aquatic Chronic 1, H400/H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme | |

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / Appeler un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 + P311 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale / locale / régionale.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux :

Nom des composants:				
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)- .omega.-(2-aminomethylethoxy)	CAS : 9046-10-0	⚠ ⚠ ⚠	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	30-60%
4,4'-méthylènebis[N-sec-butylaniline]	CAS : 5285-60-9	⚠	Acute Tox. 4 H302	30-60%
Diéthylméthylbenzènediamine	CAS : 68479-98-1 Numéro CE: 612-130-00-0	⚠ ⚠ ⚠	Acute Tox. 4, H312/H302 Eye Irrit.2, H319 Aquatic Chronic 1, H400/H410	5-20%
Glycéril-poly (oxypropylène) triamine	CAS : 64852-22-8	⚠ ⚠	Skin Irrit.2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	5-20%

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne

rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil respirateur autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez vous à la section 11.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers :

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes :

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent.

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Classe de stockage 8, Matériel corrosif

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents

chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Résumé DEL : Non disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

Résumé PEC : Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Contrôle de l'exposition professionnelle : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales :

Etat physique : Liquide

Couleur : Ambre brun

Odeur : Ammoniacal

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 10.5
Point d'éclair : Coupe fermée : 185°C (>365°F)
Densité relative : 0.99
Solubilité : Partiellement soluble dans les substances suivantes : l'eau froide
Viscosité à 25°C : Dynamique (25°C): 245 mPa·s
Cinématique: 248 mm²/s
Cinématique (40°C): Non disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Stable dans les conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants, les acides. monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, ammoniac, cétones, aldéhydes, Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nom du produit/composant	Endpoint	Espèces	Résultat	Exposition
Poly[oxy(methyl-1, 2-ethanediyl)], .alpha.- (2-aminomethylethyl)-. omega.- (2-aminomethylethoxy)	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	2090 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	475 mg/kg	-
Poly[oxy(methyl-1, 2-ethanediyl)], .alpha.- (2-aminomethylethyl)-. omega.- (2-aminomethylethoxy)-	DL50 Cutané	Lapin	2090 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	480 mg/kg	-
Glyceryl poly(oxy propylene) triamine	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	12500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	2690 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Irritation corrosion :

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Voie d'exposition	Résultat
Poly[oxy(methyl-1, 2-ethanediyl)], .alpha.- (2-aminomethylethyl)-. omega.- (2-aminomethylethoxy)	-	Lapin-	-	Corrosif

Conclusion/Résumé :

Peau : Poly[oxy(methyl-1, 2-ethanediyl)], .alpha.- (2-aminomethylethyl)-. omega.- (2-aminomethylethoxy) : Corrosif pour la peau.

Yeux: Aucune information additionnelle

Respiratoire: Aucune information additionnelle

Sensibilisant :

Nom du produit/composant	Test	Espèces	Voie d'exposition	Résultat
Glyceryl poly(oxy propylene) triamine	-	Cobaye	Peau	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé :

Yeux: Aucune information additionnelle

Respiratoire: Aucune information additionnelle

Mutagénicité :

Nom du produit/composant	Test	Résultat
Poly[oxy(methyl-1, 2ethanediyl)], .alpha.- (2-aminomethylethyl)-. omega.- (2-aminomethylethoxy)	-	Négatif
	-	Négatif
	-	Négatif
Glyceryl poly(oxy propylene) triamine	-	Négatif

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration : Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé :

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée : Non disponible.

Exposition prolongée : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Test	Type de résultat	Résultat	Organes cibles
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.- (2-aminomethylethyl)-omega.- (2-aminomethylethoxy)	-	NOAEL	290 ppm	-
	-	NOAEL	1000 mg/kg/d	-
	-	NOAEL	40 mg/kg/d	-

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Absorption : Non disponible.
Distribution : Non disponible.
Métabolisme : Non disponible.
Élimination : Non disponible.
Effets interactifs : Non disponible.
Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Nom du produit/composant	Test	Endpoint	Exposition	Espèces	Résultat
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)	-	Aïgue CE50	48 heures	Daphnie	15 mg/l
	-	Aïgue CI50	72 heures	Algues	135 mg/l
	-	Aïgue CL50	96 heures	Poisson	>100 mg/l
Glyceryl poly(oxy propylene) triamine	-	Aiguë CL50	96 heures	Poisson	68 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Période	Résultat
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)	-	28 jours	<60%
Glyceryl poly(oxy propylene) triamine	-	28 jours	<5%

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Difficilement biodégradable.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)	-	-	Non facilement
Glyceryl poly(oxy propylene) triamine	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB :

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
 Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts.
 Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux : Oui

Catalogue Européen des Déchets :

Code de déchets	Désignation du déchet
07 01 99	déchets non spécifiés ailleurs
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des Substances dangereuses, mis au rebut

Emballage :

Méthodes d'élimination des déchets :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
 Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA UN2735

14.2 Nom d'expédition

ADR Amines, liquid, corrosive, N.O.S. (Polyoxypropylènediamine)

IMDG Amines, liquid, corrosive, N.O.S. (Polyoxypropylènediamine)

IATA Amines, liquid, corrosive, N.O.S. (Polyoxypropylènediamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe ADR/RID	8
N° ONU	2735
Label	8
Groupe d'emballage	II
Code Classification	C7
Numéro d'identification du danger	80
Consignes de sécurité (transport routier)	CEFIC 80GCT1-II+III

IMG



Classe IMDG	8
N° ONU	2735

Label	8
Groupe d'emballage	II
N° EMS	F-A, S-B
OACI/IATA	



Classe OACI/IATA	8
N° ID ONU	2735
Label	8
Groupe d'emballage	II

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ce produit est conforme au Règlement EC 1907/2006 (REACH).

Annexe XIV- Aucun des composants n'est répertorié

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII- Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux - Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air:
Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau:
Non inscrit

Directive sur les Produits Biocides : Non applicable.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques:
Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques :
Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques:
Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées:

- H302/H312 Nocif en cas d'ingestion et par contact cutané.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H400/H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- CPSE = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, **MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.**

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER. LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.